



# Sécurité

## LE TRAVAIL SOUS LES LIGNES ÉLECTRIQUES

Si vous devez travailler sur des parcelles où se trouvent des lignes électriques, soyez extrêmement vigilant. Vous devez respecter des consignes élémentaires, pour votre santé et votre sécurité :

- Restez à bonne distance des lignes haute tension, spécialement avec des engins de grande hauteur. Si une manœuvre à proximité immédiate est absolument nécessaire, vous devez être accompagné d'un tiers qui vous guidera pour manœuvrer.
- Ayez connaissance du gabarit exact de votre machine en tenant compte de tous les éléments accessoires (fourche, chargeur frontal), quelle que soit son utilisation.
- Mettez à terre vos appareils de levage.



### BON À SAVOIR

La distance à respecter entre vous, votre machine, votre outil...et une ligne électrique, peut varier.

- La distance entre la ligne électrique et votre matériel doit être égale à la hauteur totale de l'engin (+accessoires), augmentée de 1 mètre.
- Lors de manœuvres à proximité de lignes haute-tension (émettant jusqu'à 50 000 volts) la distance de sécurité doit être au minimum de 3 mètres.
- Dans le cas, de lignes supérieures à 50 000 volts la distance est portée à 5 mètres au minimum.

- Ne stockez pas de produits agricoles (fumier, ensilage...) ou de matériel sous une ligne électrique,
- N'installez pas et ne déplacez pas de matériel d'arrosage sous une ligne électrique,
- Ne touchez jamais un objet directement en contact avec une ligne électrique.

Pour plus d'information, contactez un conseiller en prévention MSA

Dans tous les cas, si vous constatez une anomalie sur les lignes électriques qui passent sur vos terres, contactez le gestionnaire concerné soit ERDF (Electricité Réseau Distribution France), soit RTE (Réseau de Transport d'Electricité).

## Sommaire

- SÉCURITÉ**  
Le travail sous les lignes électriques
- SÉCURITÉ**  
Les ensilages : la sécurité avant tout !
- SANTÉ**  
Phyt'attitude  
Le soleil et la peau
- ACTUALITÉS**  
Le Trophée Jeunes Prévention  
Le Salon de l'herbe

## VOS CONSEILLERS EN PRÉVENTION

### Site Allier

secrétariat 04 70 35 36 48  
Gérard Dautel  
[dautel.gerard@auvergne.msa.fr](mailto:dautel.gerard@auvergne.msa.fr)  
Philippe Raymond  
[raymond.philippe@auvergne.msa.fr](mailto:raymond.philippe@auvergne.msa.fr)

### Site Cantal

secrétariat 04 71 64 49 15  
Michel Gratio  
[gratio.michel@auvergne.msa.fr](mailto:gratio.michel@auvergne.msa.fr)  
Céline Rigal  
[rigal.celine@auvergne.msa.fr](mailto:rigal.celine@auvergne.msa.fr)

### Site Haute-Loire

secrétariat 04 71 07 15 07  
Marie-Eve Baillon  
[baillon.marie-eve@auvergne.msa.fr](mailto:baillon.marie-eve@auvergne.msa.fr)  
Nadège Charreyre-Mallet  
[charreyre-mallet.nadege@auvergne.msa.fr](mailto:charreyre-mallet.nadege@auvergne.msa.fr)

### Site Puy-de-Dôme

secrétariat 04 73 43 76 54  
Philippe Babut  
[babut.philippe@auvergne.msa.fr](mailto:babut.philippe@auvergne.msa.fr)  
Denis Beauchet  
[beauchet.denis@auvergne.msa.fr](mailto:beauchet.denis@auvergne.msa.fr)

# sécurité

## LES ENSILAGES : SÉCURITÉ AVANT TOUT !

**Manipulation du matériel, travail sur silo et conduite sur route doivent être effectués avec prudence. Le stress, la fatigue et les négligences entraînent de nombreux accidents.**

**Organisez et planifiez votre chantier de récolte le plus précisément possible, afin qu'il se déroule dans les meilleures conditions.**

La plupart des accidents qui surviennent pendant les ensilages sont provoqués par les interventions manuelles sur une machine en marche.

### QUELS TYPES DE RISQUES ?

- d'écrasement de l'opérateur par la roue arrière,
- de happement lors des interventions de débouillage, machine en marche,
- liés aux opérations d'entretien (affûtage, mise en rotation du tambour à la main...),
- liés aux dispositifs hacheurs et dispositifs de coupe, qui nécessitent un temps d'arrêt important,
- liés à la mise en route accidentelle,
- liés à l'énerverment lors de la gestion des pannes,
- liés aux conditions climatiques difficiles,
- liés à la co-activité des hommes et des matériels.

### Une manipulation responsable

**Avant d'effectuer un débouillage de l'ensileuse, arrêtez le moteur et protégez-vous** : n'intervenez jamais à mains nues, utilisez un bâton.

**L'entretien de la machine doit être réalisé moteur arrêté.** Lors de l'affûtage restez très vigilant.

**Ne laissez qu'une seule personne sur la machine pour éviter une mise en route intempestive et des accidents par happement ou écrasement.**

### Un lieu de travail aménagé

Dégagez l'entrée du champ pour faciliter le passage de la machine et des tracteurs. Informez le chauffeur de l'ensileuse en cas de présence d'obstacles dans le champ, tronc d'arbre, branches gênantes, présence d'un puits, de ligne électrique aérienne, pouvant être à l'origine d'un incident technique et donc d'un accident. Pour le silo, choisissez un emplacement facile d'accès et éloigné des lignes électriques.

En cours de déchargement de l'ensilage, un renversement est



toujours possible : utilisez un tracteur tasseur équipé de quatre roues motrices, de masses d'alourdissement à l'avant et à l'arrière et d'une cabine de sécurité. L'ensilage doit être déchargé au pied du silo et, après tassement dans les silos-couloirs, sa hauteur ne doit pas dépasser la hauteur des murs. Veillez à ce que personne ne circule à pied autour du silo lors des manœuvres du matériel.

En période d'ensilage, le travail se poursuit souvent la nuit. Eclairsez suffisamment les silos pour supprimer les zones d'ombre.

**Enfin, par temps de pluie, une signalisation adaptée est obligatoire sur la route, dans les deux sens. Après le passage de la dernière remorque, le nettoyage de la chaussée s'impose car votre responsabilité peut être engagée si l'état de la chaussée est à l'origine d'un accident.**

### DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les articles du code de la route sont applicables aux véhicules agricoles avec des règles particulières :

- La vitesse : la limite autorisée est **limitée à 40 km/h** pour les tracteurs et à **25 km/h** pour les machines automotrices (ensileuse, moissonneuse...) et les tracteurs attelés d'une remorque, d'un outil traîné ou semi-porté.
- Les machines agricoles automotrices, les remorques et semi remorques agricoles ainsi que les outils agricoles remorqués doivent **porter un disque indiquant leur vitesse maximale de circulation, soit 25 km/h.**
- La signalisation et l'éclairage : en plus de la signalisation commune à tous les véhicules, tout tracteur ou machine automotrice doit être muni d'un **gyrophare visible à 50 m**. Un dispositif lumineux permettant la lisibilité de la plaque d'identification à une distance de 20 m doit être prévu.
- Les feux rouges, les clignotants et les dispositifs lumineux peuvent être fixés sur un support amovible.
- **Les phares de travail ne doivent pas être utilisés sur route.**
- La conduite : le conducteur d'un engin agricole (tracteur et plateau) doit être âgé au minimum de 16 ans. Mais lorsque la largeur de l'engin dépasse 2,55 m ou lorsqu'il s'agit d'une ensileuse, le conducteur **doit obligatoirement avoir 18 ans et être formé à la conduite.**



## LA PHYT'ATTITUDE

Le dispositif Phyt'attitude créé par la MSA, fête ses 10 ans. **C'est un observatoire spécifique aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires.**

**SON OBJECTIF :** mieux cerner les effets des produits phytosanitaires sur l'organisme.

*Pour cela, phyt'attitude a besoin de vous !*

Aussi, si vous avez utilisé des produits phytosanitaires et que vous ressentez ou avez ressentis des symptômes désagréables : maux de tête, nausées, irritations cutanées, troubles respiratoires...

Signalez-le au numéro suivant :

**0 800 887 887 l'appel est gratuit.**

Jusqu'alors, l'analyse des informations recueillies a été transmise aux Pouvoirs Publics, aux fabricants. Elle a permis de nombreuses améliorations : étiquetage, conseils d'utilisation... et l'interdiction de certains produits particulièrement toxiques et dangereux pour la santé de l'utilisateur, par exemple : l'arsenite de soude en viticulture en 2001.

### PHYT'ATTITUDE EN CHIFFRES...

- **72 équipes** phyt'attitude, composées d'au moins 1 médecin du travail, 1 conseiller en prévention, 1 assistant. **1 équipe pour la région Auvergne.**
- **2 300 appels** sur le n° vert depuis 2004.
- **1 554 signalements** expertisés dont 68,6 % considérés comme imputables au(x) produit(s) utilisé(s)

## LE SOLEIL : AMI DU MORAL MAIS « ENNEMI » DE LA PEAU !

**La peau : un organe vital qui requiert la vigilance de chacun et l'expertise de spécialistes**

La peau est l'enveloppe du corps et c'est le plus gros organe de l'être humain (pour un adulte de 70 kg, elle représente 2 m<sup>2</sup> et 4 kg environ). La peau remplit des fonctions essentielles pour la santé. C'est une barrière qui permet de lutter contre les effets néfastes des agressions extérieures comme les microbes, les virus ou les allergènes. Elle aide à la régulation de la température et de l'hydratation, elle protège du soleil, du froid, du vent... Si il y a une agression extérieure, elle alerte par la douleur ou par des lésions cutanées reflétant ainsi la santé mentale ou physique d'un individu.

L'essentiel de la prévention consiste à protéger la peau des agressions de l'environnement et notamment de l'exposition au soleil. Outre les précautions d'usage, chacun doit prendre l'habitude d'observer sa peau, de détecter toute modification cutanée et de consulter un dermatologue, le spécialiste habilité à diagnostiquer et à traiter une maladie de peau, de la plus bénigne à la plus redoutable : le cancer.

Si le soleil participe à notre bien être, une exposition importante augmente le risque de cancers cutanés : les expositions pendant l'enfance sont extrêmement dangereuses, la peau des enfants, et surtout des très jeunes enfants étant plus fragile. Leur système pigmentaire est immature entraînant une sensibilité aux rayonnements UV plus grande avec un risque d'épuisement prématuré de leur capital solaire. Le capital solaire s'épuise tout au long de la vie et particulièrement plus vite pendant l'enfance. **Les surexpositions solaires pendant l'enfance font souvent le lit des cancers cutanés ou du mélanome à l'âge adulte.**

**Cancers de la peau : le diagnostic doit être précis**

**Toute lésion cutanée qui ne guérit pas avec un traitement classique ou qui persiste plus de 3 ou 4 mois, doit faire l'objet d'un diagnostic précis pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un cancer.**

S'agissant des cancers de la peau, il faut principalement distinguer les cancers d'origine épithéliale : **les carcinomes basocellulaires** toujours localisés ayant tendance à s'étendre localement, traités par chirurgie locale et qui guérissent quasiment toujours ; **les carcinomes spinocellulaires**, localisés au début mais d'extension rapide et pouvant se régionaliser et même se généraliser si dépistés tardivement, et enfin **les mélanomes**, graves d'emblé, justifiant une prise en charge rapide et spécialisée. Les carcinomes sont les plus fréquents, les mélanomes sont les plus dangereux.

### QUELQUES CHIFFRES

#### DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER (INCA) :

- **Près de 80 à 90 000 nouveaux cas** de cancers de la peau sont diagnostiqués chaque année
- **1 300 personnes meurent** chaque année d'un cancer de la peau
- **7 000 nouveaux cas de mélanomes** sont diagnostiqués chaque année en France
- L'INCA et le Syndicat National des Dermatologues notent la **progression croissante en France** du nombre de cancers de la peau.

**La peau mérite donc protection, vigilance et soins appropriés.**

Il faut donc la protéger lors des expositions solaires, faire attention à la peau des enfants, se surveiller et consulter un spécialiste dès que l'on remarque quelque chose d'anormal...et **pour la population agricole, intégrer que l'exposition au soleil au travail est un risque professionnel.**

# Actualités

## TROPHEE PREVENTION JEUNES : DU RÉGIONAL AU NATIONAL...

La finale régionale du TPJ de la MSA Auvergne a eu lieu le mardi 30 mars à Saint-Beauzire (43). Dix équipes des lycées agricoles des départements de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ont concouru toute la journée, soit 66 élèves de 15 à 20 ans.

**Les lauréats du concours régional sont les élèves du BAC PRO 1 CGEA du Lycée Louis Pasteur de Lempdes avec leur projet intitulé « Le TRACTEUR EN SECURITE ».** Ils ont imaginé un kit "Partir du bon pied" pour prévenir les chutes lorsque l'agriculteur monte dans son tracteur et un avertisseur sonore indiquant à l'agriculteur lorsque le cardan de son tracteur n'est pas protégé.



**1er prix :** Lycée Louis Pasteur de Lempdes BAC PRO 1 CGEA  
**projet :** Le tracteur en sécurité

**Ils ont représenté l'Auvergne le 18 mai dernier lors de la finale nationale. Ils sont arrivés en troisième position.**

**Un grand merci aux 10 équipes qui ont participé à la finale régionale !**



**2ème prix :** Lycée professionnel Antoine Brun de Lapalisse BEPA 2 CPA  
**projet :** Les ports de charges



**3ème prix :** LEGTA Tourret Neuvy de Moulins BEPA 2 EAENR  
**projet :** Est-il important d'avoir une armoire pour les produits phytosanitaires ?



**Prix coup de coeur :** Lycée Agricole de Montluçon Larequille BP1 CGEA  
**projet :** Risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires



**4ème prix :** Lycée Agricole d'Yssingeaux BEPA TP 2  
**projet :** Quizz parcours paysage

## 20 000 VISITEURS AU SALON DE L'HERBE À VILLEFRANCHE D'ALLIER

Le salon de l'herbe s'est déroulé les 2 et 3 juin sur un site de 38 ha de démonstrations et d'essais orientés sur la culture, la récolte et le pâturage de l'herbe dans les systèmes d'élevage de ruminants.

Les conseillers en prévention et un médecin du travail de la MSA ont animé de nombreuses démonstrations. Pour la conduite du troupeau bovin, un moniteur agréé par l'Institut de l'Élevage montrait l'aide précieuse qu'un chien bien dressé peut apporter sur l'exploitation. Une démonstration comparative de cinq couloirs de contention mobiles était également organisée toutes les heures avec des apports pratiques sur le comportement des bovins et leur manipulation par un formateur agréé par l'Institut de l'Élevage.

Des maquettes d'installations fixes de contention bovine ont permis de très nombreux échanges avec des éleveurs. Les conditions de travail pendant la traite des vaches laitières étaient abordées avec une maquette à l'échelle, un quai de traite et les fiches solutions techniques s'y rapportant. Un espace était également réservé à l'information sur les zoonoses qui frappent régulièrement les actifs agricoles. Deux cages à veaux ont été

gagnées à un jeu concours sur les thèmes présentés sur le stand.

La MSA était très présente avec son Pôle "Bien-être et sécurité au pré".



La réalisation de licols a eu du succès : 800 m de corde ont été écoulés !

### Infos SST

Directeur de la publication : Michel Picard  
Rédactrice en chef : Marie-France Caron  
Comité de rédaction : Anne-Sophie Issartel et Isabelle Fricheteau  
Impression : Imprimerie Champagnac  
21 300 exemplaires  
Dépôt légal à parution